

LA DEMANDE
EN LIGNE

Les demandes de logement social
en Indre-et-Loire peuvent être
effectuées **en ligne** sur le site :

www.demandelogement37.fr

POURQUOI FAIRE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL EN LIGNE ?

www.demandelogement37.fr, la demande de logement
social en ligne, c'est la possibilité :



d'effectuer sa
demande de chez soi,
sans se déplacer.

365

d'éditer une fiche
récapitulative
de sa demande.



de mettre à jour
sa demande
si nécessaire,
en temps réel et
sans autre démarche.



suivre l'avancement
de son dossier



connaître les
données statistiques
sur la demande et
les attributions de
logement



de renouveler
sa demande en
quelques clics.



« NOS HORAIRES
DE TRAVAIL NE
NOUS PERMETTENT
PAS DE NOUS
RENDRE À NOTRE
MAIRIE, AUSSI
L'INSCRIPTION EN
LIGNE, CA NOUS
A RASSURÉ »

WILLIAM, 43 ANS
SOPHIE, 44 ANS
Tours

TÉMOIGNAGE

LES POINTS D'ACCUEIL POUR ENREGISTRER VOTRE DEMANDE



DEMANDE
LOGEMENT 37.fr

Le portail du logement social en Indre-et-Loire

LES ORGANISMES D'HABITAT SOCIAL :

VAL TOURAINE HABITAT

Agence Joué-lès-Tours
Tél. : 02 47 88 43 30
Agence Saint-Cyr-sur-Loire
Tél. : 02 47 80 33 50
Agence Saint-Pierre-des-Corps
Tél. : 02 47 32 43 00

TOURS HABITAT

Tél. : 02 47 60 87 85

TOURAINE LOGEMENT

Tél. : 02 47 70 18 00

CDC HABITAT SOCIAL

Tél. : 02 47 60 87 85

ICF HABITAT ATLANTIQUE

Tél. : 02 47 63 10 44

CDC HABITAT

Tél. : 02 47 38 99 85

SCALIS

Tél. : 02 47 67 00 79

FRANCE LOIRE

Tél. : 02 38 54 32 10

ACTION LOGEMENT

Tél. : 02 47 05 62 86

VALLOIRE HABITAT

Tél. : 02 47 66 81 00

3F CENTRE VAL DE LOIRE

Tél. : 02 34 28 02 02

LIGERIS

Tél. : 02 47 70 02 00

LES COLLECTIVITÉS LOCALES :

CCAS d'Amboise
Tél. : 02 47 57 77 46
Mairie d'Azay-le-Rideau
Tél. : 02 47 45 42 11
Mairie de Ballon-Miré
Tél. : 02 47 80 10 00
Mairie de Bourgueil
Tél. : 02 47 97 25 12
Mairie de Chambroy-lès-Tours
Tél. : 02 47 74 60 55
CCAS Châteauneuf-Renaud
Tél. : 02 47 29 85 53
Communauté de communes
Chenop Vienne Loire - CIAS
Tél. : 02 47 93 92 86
Mairie d'Essers-sur-Indre
Tél. : 02 47 34 35 36
Mairie de Fondettes
Tél. : 02 47 89 11 14
Mairie de Joué-lès-Tours
Tél. : 02 47 39 70 94 / 98
Mairie de Langeais
Tél. : 02 47 96 17 10
Mairie de Luynes
Tél. : 02 47 55 35 35
Mairie de La Membrolle-sur-Choisille
Tél. : 02 47 41 21 28
Mairie de Montlouis-sur-Loire
Tél. : 02 47 45 85 48
Mairie de Notre-Dame-d'Orléans
Tél. : 02 47 41 30 08
Mairie de Parçay-Meslay
Tél. : 02 47 29 15 15
Mairie de La Riche
Tél. : 02 47 36 24 24
Mairie de Saint-Avertin
Tél. : 02 47 48 48 40
Mairie de Saint-Cyr-sur-Loire
Tél. : 02 47 42 80 60
Mairie de Sainte-Maure-de-Touraine
Tél. : 02 47 65 63 16
Mairie de Saint-Pierre-des-Corps
Tél. : 02 47 63 43 27
Mairie de Savonnières
Tél. : 02 47 43 53 63
Mairie de Tours
Tél. : 02 47 21 66 26
Mairie de la Ville-aux-Dorées
Tél. : 02 47 46 48 94
Retrouvez la liste complète sur
www.demandelogement37.fr

DEMANDE
LOGEMENT 37.fr

Le portail du logement social en Indre-et-Loire



VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL SIMPLIFIÉE

• Les démarches • Les étapes

Un service proposé par :



et l'ensemble des organismes HLM, Action Logement et l'État



et l'ensemble des organismes HLM,
Action Logement et l'État

**UN SERVICE
QUI SIMPLIFIE
LA VIE !**

UNE SEULE DEMANDE POUR TOUTES VOS RECHERCHES

Pour votre demande de logement social en Indre-et-Loire, vous n'avez plus qu'un seul et unique formulaire à remplir, même si votre demande concerne plusieurs communes du département.

La demande peut se faire indifféremment dans une mairie, auprès d'un organisme HLM ou sur Internet.

Elle est immédiatement diffusée auprès de l'ensemble des organismes HLM et des communes concernées qui effectuent des rapprochements entre votre demande et les logements disponibles.



« AVEC CE SERVICE,
J'AI VRAIMENT
GAGNÉ UN TEMPS
PRÉCIEUX DANS
MES DÉMARCHES
DE LOGEMENT »

PAUL, 34 ANS
Richelieu

TÉMOIGNAGE

LOGEMENT SOCIAL : VOTRE DEMANDE SIMPLIFIÉE

Demande Logement 37 est un service proposé par le Conseil Départemental, Tours Métropole Val de Loire et les organismes HLM pour simplifier la recherche d'un logement social en Indre-et-Loire.

- Votre demande de logement est enregistrée sur un seul et même fichier géré par l'ensemble des organismes d'habitat social et par les mairies partenaires.
- Vous pouvez adresser, déposer, mettre à jour ou renouveler votre demande auprès du partenaire de votre choix : avec ce service, tous les organismes ont automatiquement connaissance de votre démarche.

POUR FAIRE VOTRE DEMANDE

Complétez le formulaire de demande de logement, déposez-le auprès d'un organisme HLM, d'une mairie partenaire (liste au dos) ou d'Action Logement si vous travaillez dans une entreprise du secteur privé de plus de 10 salariés (ou du secteur agricole de plus de 50 salariés), sur le site www.al-in.fr

Joignez simplement la copie de votre pièce d'identité ou de votre titre de séjour. Les pièces complémentaires seront demandées lors de l'instruction du dossier.

Vous pouvez aussi remplir et enregistrer votre demande sur www.demandelogement37.fr et y déposer vos pièces justificatives numérisées.

POUR ACCÉDER À UN LOGEMENT SOCIAL, IL FAUT :



Être de nationalité française ou titulaire d'une carte de séjour en cours de validité.



Ne pas dépasser les plafonds de ressources définis par la réglementation.

POUR ENREGISTRER VOTRE DEMANDE

À l'issue de cette inscription, vous recevrez une attestation d'enregistrement. Elle contient la date de dépôt de votre demande et votre numéro unique d'enregistrement qui permet de modifier ou de renouveler votre demande.

Attention ! L'enregistrement de la demande ne vaut pas attribution d'un logement. Quand un logement répondant à vos critères est disponible, votre dossier est présenté par un organisme HLM à une commission qui décide de l'attribution des logements.

POUR MODIFIER VOTRE DEMANDE

Changement de coordonnées, de composition familiale, de situation professionnelle, de logement souhaité... vous devez mettre à jour votre demande de logement. Pour la modifier :

- ♦ rendez-vous auprès d'un des services qui enregistrent les demandes en vous munissant de votre numéro d'enregistrement,
- ♦ ou en ligne sur www.demandelogement37.fr avec les codes de connexion reçus lors de votre enregistrement.

POUR RENOUELER VOTRE DEMANDE

Si votre recherche est toujours d'actualité, votre demande doit être renouvelée au bout d'un an de façon à garantir sa validité et à conserver son ancienneté.

Vous recevrez un formulaire qui comporte déjà vos nom, prénom et numéro d'enregistrement.

Complétez et retournez ce formulaire accompagné des pièces justificatives au service enregistreur de votre choix (voir liste). Vous pouvez aussi effectuer ce renouvellement en ligne sur www.demandelogement37.fr. Vous recevrez une attestation de renouvellement.



« UN DOSSIER
UNIQUE, SON SUIVI
PARTAGÉ DANS
CHAQUE SERVICE,
ET CE, DANS TOUT
LE DÉPARTEMENT,
C'EST VRAIMENT
PRATIQUE ! »

ELODIE, 26 ANS
Montrésor

TÉMOIGNAGE